

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

Le 26 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Votants : 23

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Michèle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2026

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur les procès-verbaux, joints à la convocation.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 22 voix et 1 abstention (Mme Danielle RANCY).

2 Finances – versement d'une avance du budget communal au budget du CCAS

M. Yves FERRIER : le budget annexe du CCAS est devenu budget autonome depuis le 1^{er} janvier 2026 (délibération n° 2025-48 du 8/10/2025). Du fait de cette autonomie financière, le CCAS a son propre compte.

Dans l'attente du versement des subventions de l'AVP et de la commune et afin de pouvoir régler les factures, il est proposé au conseil municipal de verser une avance du budget de la commune au budget du CCAS pour un montant de 25 000 €.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Finances – versement d’une avance sur la subvention communale à une association

M. Yves FERRIER : le club de foot de la commune (FC football club de Mezel) rencontre des problèmes de trésorerie et demande une avance de 1 500 € sur la subvention communale 2026.

Une subvention d’un montant de 4 500 € avait été versée en 2025. Le versement de cette avance nécessite l’adoption d’une délibération par le conseil municipal.

M. Vincent MAZIN : un point me gêne, j’ai cru comprendre que 18 licences à 180 € n’ont pas été réglées.

M. Julien MONTAGNÉ : le dernier chiffre de ce matin, c’est 3 licences. Ils ont besoin de cette avance car il faut payer les licences à la fédération.

M. Vincent MAZIN : ce qui me gêne, d’après les retours que j’ai eu, c’est que des licenciés en ont assez d’être présents en permanence pour régler les passe-droits de certains joueurs.

M. Julien MONTAGNÉ : les responsables du club ont estimé qu’ils avaient besoin d’une avance, la commune l’accorde ou pas, on n’a pas à entrer dans leur gestion.

Mme Martine VAQUIER : on est concerné par leur gestion dans la mesure où on verse une subvention.

M. Julien MONTAGNÉ : non, on n’entre pas dans la gestion du comité des Fêtes ou d’une autre association, le Foot est une association comme une autre.

M. Laurent SAUNON : à partir du moment où une avance est demandée sur une subvention, on peut se poser la question.

M. Julien MONTAGNÉ : on n’est pas là pour dilapider l’argent, le club de foot c’est 200 licenciés, il y a l’entente avec Vertaizon et Chauriat, les 3 communes vont financer, jusqu’à présent c’était seulement Mur sur Allier.

Mme Jacinthe GUILLOT : s’il y a eu le versement de 15 licences, la somme de 1 500 € est aujourd’hui dans la trésorerie ?

M. Yves FERRIER : ils ont un besoin supérieur pour verser à la fédération, c’est une avance sur la subvention de 4 500 € qui sera, vraisemblablement, inscrite au budget 2026.

La proposition est approuvée par 20 voix pour et 3 abstentions (Mme Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Claude PROST, Laurent SAUNON).

4 Reprise d’alignement secteur Dallet – échange de parcelles

M. Jean-Marc LAVIGNE : afin de régulariser un alignement (enrochement), il est proposé au conseil municipal de réaliser un échange de parcelles avec M. et Mme Frédéric et Séverine BLANCHARD, pour des parcelles situées à l’intersection du chemin de la Petite Gobe, du chemin du Clos et de l’avenue de Compains (en face de la pharmacie), au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des propriétaires :

- Vente de la parcelle cadastrée AB 570 (104 m²) située 1 chemin du Clos, à M. et Mme BLANCHARD au prix de 15 € la parcelle

- Achat à M. et Mme BLANCHARD de la parcelle cadastrée AB 121 (32 m²) au prix de 15 € la parcelle

La proposition est approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

5 Lotissement Les terrasses du Replot – reprise d’alignement et transfert de la voirie – plan joint

M. Vincent MAZIN :

5-1 Reprise d’alignement

Afin de régulariser un alignement, il est proposé au conseil municipal d’acheter à l’indivision FAURE (Mme Isabelle NOURRISSON née FAURE, MM. Jean-Pierre FAURE et Michel FAURE) les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée 133 AB 543 : 30 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 548 : 91 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 556 : 99 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 561 : 69 m2

Au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l’indivision FAURE.

La proposition est approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

5-2 Transfert de la voirie

Il est proposé au conseil municipal de valider la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement Les terrasses du Replot, soit :

- Parcelle cadastrée 133 AB 555 : 274 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 559 : 169 m2

Et d’intégrer ces parcelles au domaine public communal, aucun candélabre n’a été prévu dans le permis d’aménager, le lotissement ne sera pas desservi ultérieurement par un réseau d’éclairage public.

M. Julien MONTAGNÉ : où en est l’état des travaux des maisons et a-t-on le rapport du passage caméra sur les réseaux ?

M. Vincent MAZIN : les travaux d’une maison ont commencé, on n’a pas de rapport de diagnostic des réseaux.

M. Julien MONTAGNÉ : je vote la reprise d’alignement sans problème mais pour la reprise de la voirie, il vaut mieux attendre que les travaux soient terminés et qu’on ait le rapport des réseaux.

La proposition est approuvée à la majorité par :

- 7 abstentions (Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX, Mmes Danielle RANCY, Agnès VACHER, Lydie ROBERT, MM. Jean-Claude PROST, Laurent SAUNON)

- 7 voix contre (M. Stéphane FALGOUX, Mme Michèle TARDIEU, MM. Julien MONTAGNÉ, René LEMERLE, Mmes Hélène LAGRANGE, Adeline ROUX, Martine VAQUIER)

- 9 voix pour (Mme Leslie ROMEO, M. François PIGNOL, M. Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. Yves FERRIER, M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Florence JOUVE, M. Guillaume FLANDIN, M. Jean-Pierre RODIER)

6 Travaux d'aménagement et de requalification du square en centre-bourg de Mezel – demande de subventions

Mme Danielle RANCY : ce projet d'aménagement correspond à une volonté de mise en valeur du square, situé en centre-bourg à proximité du château féodal.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 76 000 € HT (plan ci-joint).

Il est proposé au conseil municipal de déposer :

- un dossier de demande de subvention au titre du FIC auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme à hauteur de 20 % du montant HT des travaux

- un dossier de demande de subvention au titre du contrat Région auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 % du montant HT des travaux

Plan de financement prévisionnel

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2026	22 800	30
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2026)	15 200	20
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2026)	22 800	30
TOTAL SUBVENTIONS		60 800	80
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		15 200	20

M. Julien MONTAGNÉ : l'autofinancement sera fait sur la capacité d'autofinancement ou par emprunt ?

M. Vincent MAZIN : c'est à voir au moment du budget.

M. Julien MONTAGNÉ : je trouve que 76 000 € c'est beaucoup pour une surface aussi petite, y a-t-il eu d'autres projets ?

M. Vincent MAZIN : nous avons ce projet pour pouvoir déposer les demandes de subventions, mais ce n'est pas le projet finalisé.

Mme Danielle RANCY : c'est un projet où vous avez des plantations de végétaux, des marches, du mobilier urbain etc

M. Julien MONTAGNÉ : les marches, ce n'est pas terrible pour les accès PMR

Mme Danielle RANCY : des accès PMR sont prévus

M. Julien MONTAGNÉ : ça me paraît cher pour une surface de 250/300 m², la majeure partie c'est du gazon, les arbres sont existants, ça aurait pu attendre.

M. Yves FERRIER : non, on ne pouvait pas attendre pour les demandes de subventions.

La proposition est approuvée à la majorité par 17 voix pour et 6 abstentions (M. Stéphane FALGOUX, Mme Michèle TARDIEU, MM. Julien MONTAGNÉ, René LEMERLE, Mmes Adeline ROUX, Hélène LAGRANGE).

7 Présentation du Plan communal de sauvegarde (PCS) – document joint

Mme Leslie ROMEO : le document a été transmis aux conseillers municipaux pour observations, il n'y a pas de délibération à prendre, il sera actualisé après les élections municipales, validé par arrêté du Maire puis transmis en Préfecture et à Billom-communauté.

8 Questions diverses

M. Julien MONTAGNÉ

1 – SERM Service Express Régional Métropolitain

Le 05 février 2026, s'est tenu le Comité syndical du SMTC auprès duquel notre commune est représentée.

L'ordre du jour appelait l'examen du projet du SERM, Service Express Régional Métropolitain Le SERM Clermont – Auvergne constitue une réponse collective afin de mieux relier des territoires différents - urbains, péri-urbains et ruraux - et ainsi rapprocher zones d'activités et zones d'habitations et démultiplier l'accessibilité des services présents sur le territoire. C'est un projet de territoire mêlant des objectifs de développement économique, d'égalité territoriale, de limitation de l'étalement urbain et de décarbonation des mobilités.

En résumé et pour ce qui nous intéresse, une partie concerne l'évolution de la mobilité, avec tous les types de transports, sur le périmètre de compétence de la métropole clermontoise, dont Mur-sur-Allier fait partie.

Pouvez-vous nous dire quel sera l'impact, en matière de transport, sur notre commune ?

Mme Jacinthe GUILLOT : le projet en est à ses prémices et constitue un enjeu majeur pour les prochaines équipes au SMTC. Je précise que Mur-sur-Allier fait partie du SMTC mais n'appartient pas à Clermont Auvergne Métropole.

M. Julien MONTAGNÉ : le périmètre du SERM est celui de la métropole élargie, s'étendant jusqu'à Vichy.

Mme Jacinthe GUILLOT : c'est la genèse du projet, à charge aux équipes futures et au SMTC de défendre les enjeux de la mobilité de demain, notamment pour notre commune.

M. Jean-Marc LAVIGNE : au niveau de l'EPCI de Billom-communauté, Mme Stéphanie Verniaud participe aux réunions du SERM avec les élus intercommunaux, c'est un projet d'envergure qui nécessite que l'État valide le SERM pour le Grand Clermont avant de pouvoir allouer des budgets, ce qui n'est pas encore fait.

M. Julien MONTAGNÉ : ce serait bien qu'on soit au courant des « grandes lignes »

M. Jean-Marc LAVIGNE : c'est présenté à Billom-communauté à chaque avancée.

M. Julien MONTAGNÉ : je n'interviens pas en tant que Billom-co, je représente les habitants de la commune, faire de l'information, c'est bien.

M. Jean-Marc LAVIGNE : il y a eu des échanges au niveau de Billom-communauté, ils ont beaucoup travaillé par rapport à la voie de chemin de fer, en imaginant augmenter la fréquence des trains entre Thiers et Clermont-Ferrand.

2 – LA PIERIDE

M. Julien MONTAGNÉ

Il est regrettable d'avoir à revenir sur ce dossier à chaque conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2025, nous avons longuement évoqué la situation de la Piéride, notamment de la salle commune. Il est évident que nous n'avons pas la même approche de ce dossier.

Le 24 décembre, veille de Noël, les résidents ont eu la désagréable surprise de recevoir un courrier de l'OPHIS, les informant que la municipalité avait dénoncé le bail de location de la salle commune, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026. Quel beau cadeau de Noël.

Quelle ne fut pas notre propre surprise de constater que le courrier de dénonciation du bail datait du 20 novembre, soit 26 jours avant le conseil municipal. Quel mépris pour les élus de constater que jamais vous n'avez évoqué cette dénonciation du bail, lors du conseil municipal du 16 décembre, alors que vous l'aviez envoyée 3 semaines plus tôt. La charge de maire ne donne pas tous les droits, surtout pas celui de cacher des éléments à son conseil municipal et à travers eux à tous les habitants de la commune.

La cerise sur le gâteau intervient à la lecture de votre programme électoral, où est mentionné la réouverture de cette salle commune.

Pourquoi n'avez-vous rien dit le 16 décembre ?

M. Vincent MAZIN : j'ai dénoncé le bail un mois avant le conseil du 16 décembre, je ne sais pas pourquoi je n'en ai pas parlé au conseil municipal, j'en ai parlé avec les résidents qui utilisaient la salle commune.

M. Yves FERRIER : la négociation était en cours

M. Vincent MAZIN : mais la salle commune, ce n'est pas moi qui ait décidé de la fermer, c'est l'OPHIS.

M. Julien MONTAGNÉ : il ne faut pas exagérer, j'ai le courrier sous les yeux dont je donne lecture : OPHIS le 20 novembre 2025, lettre en RAR, signé par M. Vincent Mazin en qualité de maire et président du CCAS, adressé au directeur de l'OPHIS, ayant pour objet : résiliation de la convention de mise à disposition de la salle commune. Ce courrier met fin à la convention signée le 21 septembre 2021 avec un préavis d'un mois et dix jours, conformément à l'article 6.3 de ladite convention, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

M. Vincent MAZIN : j'ai résilié la mise à disposition de cette salle au CCAS.

M. Julien MONTAGNÉ : non, je ne suis pas d'accord, tu as résilié le bail. Et l'OPHIS écrit aux résidents : vous êtes locataires à la résidence La Piéride, nous vous informons de la décision, prise par le Maire de résilier la location de la salle commune au 1^{er} janvier 2026.

3 – ETAT DES EMPRUNTS

Le 24 novembre 2025, je vous demandais par mail, l'état des emprunts de la commune.

Je recevais le 26 novembre, la page du budget y référant, mais bien incomplète par rapport aux renseignements demandés.

Ce même jour je vous sollicitais pour recevoir les éléments complémentaires demandés.

Le 16 décembre je les recevais. Je vous en remercie...

Après analyse, il s'avérait qu'il manquait une partie des emprunts, en effet j'avais reçu les emprunts liés à l'investissement, mais manquait ceux appelés emprunts d'équilibre, servant à équilibrer les budgets déficitaires.

Le 18 décembre je vous en faisais la demande.

Les jours et les semaines ont passées, je vous ai relancé le 28 janvier 2026, j'ai verbalement relancé l'adjoint aux finances à plusieurs reprises, à ce jour je n'ai toujours rien.

Je m'interroge sur les raisons de cette lenteur à me communiquer ces documents, plus de 3 mois aujourd'hui. J'ose espérer que ce n'est pas pour m'empêcher de les évoquer lors de la campagne électorale, où peut-être sont-ils compromettants...je n'affirme rien ...sans réponse, tout questionnement est possible.

Pourrai-je, un jour, disposer de ces documents ?

M. Yves FERRIER : tu as eu une réponse début décembre de la part de la secrétaire générale. L'emprunt d'équilibre ne sert en rien au financement du fonctionnement, il sert au financement des investissements. D'un côté, on a toutes les dépenses d'investissement, de l'autre côté, les recettes, parmi les recettes on a un reversement de la section de fonctionnement, et le solde pour équilibrer cette section d'investissement, c'est l'emprunt

d'équilibre. C'est une notion purement budgétaire et absolument pas comptable, qui sert à équilibrer la section d'investissement. Tu ne trouveras pas de ligne comptable spécifiquement appelée « emprunt d'équilibre » dans le Compte Financier Unique (CFU). En 2025, un emprunt d'équilibre de 246 000 euros était prévu au budget, et nous avons signé, après délibération, un emprunt de 240 000 euros. Ces emprunts figurent dans le chapitre 16 des recettes d'investissement.

M. Julien MONTAGNÉ : je maintiens que ces emprunts constituent une dette de la commune, je souhaite en disposer pour les années 2020 à 2025 afin de procéder à une analyse avant les élections, ces emprunts ne figurent pas dans le tableau.

M. Yves FERRIER : ces emprunts sont dans le tableau transmis mais ils ne s'appellent pas « emprunts d'équilibre », parce que c'est une notion qui n'existe pas en comptabilité. Tu passes quand tu veux en mairie, je te les montre.

M. Vincent MAZIN : mettez-vous d'accord sur une date pour vous rencontrer, vous pourrez examiner ensemble les documents et identifier les lignes concernées dans le tableau. On aurait dû mieux cerner ta demande et qu'avant ce conseil, tu sois venu échanger avec Yves sur les tableaux.

M. Julien MONTAGNÉ : c'est important, dans 15 jours, il y a les élections, j'aime bien savoir où je mets les pieds, je veux faire une analyse. Un emprunt d'équilibre n'est pas un emprunt comme un autre, c'est un emprunt exceptionnel.

M. Yves FERRIER : Pas du tout, ce n'est pas un emprunt exceptionnel, c'est un emprunt qui permet d'équilibrer la section d'investissement, qui est prévu à l'avance, qui a été voté à l'unanimité sur le budget 2025, y compris par toi.

M. Julien MONTAGNÉ : en principe, un emprunt d'équilibre est un emprunt court.

M. Yves FERRIER : pas du tout.

M. Julien MONTAGNÉ : on n'est vraiment pas d'accord.

4 Bilan des commissions

Mme Adeline ROUX : au dernier conseil, j'avais demandé un bilan des commissions.

M. Vincent MAZIN : j'avais prévu de te le donner :

- Commission urbanisme : 3 réunions
- Commission travaux : 2 réunions
- Commission enfance-jeunesse : 3 réunions
- Commission finances : 2 réunions

Mme Adeline ROUX : vous avez les dates des commissions Enfance-jeunesse ?

M. Vincent MAZIN : je te les donnerai.

TABLE DES MATIERES :

- 2026-01 : Versement d'une avance du budget communal au budget du CCAS
- 2026-02 : Versement d'un acompte sur subvention à une association communale
- 2026-03 : Reprise d'alignement secteur Dallet – échange de parcelles M. et Mme BLANCHARD
- 2026-04 : Lotissement Les terrasses du Replot – reprise d'alignement – achat de 4 parcelles à l'indivision FAURE
- 2026-05 : Lotissement Les terrasses du Replot – reprise de la voirie et des réseaux
- 2026-06 : Aménagement du square en centre-bourg de Mezel – demande de subvention auprès du CD 63
- 2026-07 : Aménagement du square en centre-bourg de Mezel – demande de subvention auprès de la région AURA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

Le secrétaire,
Yves FERRIER